

Lundi 16 janvier 2022,

Au Président, Au Directeur Général,
Copie à la DRH,

La CFDT remercie la Direction Générale pour sa décision suite à son courrier commun du 2 décembre de remise en place du volontariat des salarié.e.s pour tout retour sur site. Elle alerte cependant :

- De nouveau sur le non-respect de ce principe pour certain.e.s salarié.e.s qui subissent des pressions et interdictions, notamment chez certains clients ;
- Sur la date de fin de ce volontariat, prévue le 21 janvier 2022.

De plus, la CFDT note que les constats partagés le 2 décembre sont toujours d'actualité et sont parfois même aggravés :

- La recrudescence des cas positifs à la COVID dans le pays qui poussait à la prudence a encore progressé, et le nombre de cas dans notre entreprise a cru de manière inédite pour atteindre des chiffres sans précédent sur tous les sites ;
- Les conditions de travail constatées ne permettent pas sur tous les sites de travailler de manière normale (écran, chaise, câbles manquants...) ni de déjeuner dans les lieux prévus ;
- L'augmentation des risques pour les salarié.e.s dans les transports en commun pour aller sur les sites ;
- Certains sites ne permettent toujours pas de respecter les recommandations nationales en matière d'aération, notamment en période hivernale ;
- Les salarié.e.s vont de nouveau être pris en tenaille entre des injonctions contradictoires. La direction ne peut pas faire porter toute la responsabilité sanitaire par les salarié.e.s, qui n'ont pas tous les moyens d'assurer leur sécurité et celle de leurs collègues.

Un abandon au 21 janvier du volontariat pour les retours sur site augmenterait donc les Risques Psycho Sociaux sur les salarié.e.s, créant stress et mal-être.

Pour éviter toute mise en danger des salarié.e.s et préserver leur santé autant physique que mentale, la CFDT demande à la direction de prolonger et de faire appliquer le principe du volontariat des salarié.e.s pour le travail sur site du groupe Sopra Steria ou site client au-delà du 21 janvier 2022. Afin que chaque salarié.e puisse aborder les prochaines semaines plus sereinement et choisir de revenir sur site ou de rester en télétravail total.

Cordialement,

Les Délégué.e.s Syndicaux.les CFDT **SSG** : Mélanie COSSEC, Nathalie LACASSAGNE, William BEAUMOND, Alain MOIREZ, Jérémie CREN, Jean-Marie DRAPIER, et Pierre GIRAUDEAU ;

Les Déléguées Syndicales CFDT **HR** : Nathalie SICARD et Brigitte MAUDUIT ;

Les Délégué.e.s Syndicaux.les CFDT **SBS** : Fabien BOZZI, Nathalie BONGARS et Thierry FAURÉ ;

La Déléguée Syndicale CFDT **Axway** : Chantal PIERREVIL ;

Les Délégués Syndicaux CFDT **CIMPA** : Jean-Michel BARTHEZ et Bruno CHAMBRON ;

Les Déléguées Syndicales Centrales **UES** CFDT : Donatella CORAGGIO et Caroline RICHARD.